

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 20 octobre 2026 à 19h00, au 300, rue Parent à Saint-Jérôme, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure suivante :

Numéro :	DM-2026-20223
Adresse :	65, rue de Saint-Faustin
Lot(s) :	2 352 429 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0351-000 sur le zonage
Objet :	Consiste à autoriser pour une habitation collective: • Qu'une aire de stationnement soit implantée à 0 mètre d'une ligne de terrain, alors qu'une aire de stationnement doit respecter une distance de 0,3 mètre d'une ligne de terrain.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de ladite séance du .

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 2026-09-23 16:15:41 EDT.

La greffière de la Ville,

 *Marie-Josée Larocque*

Marie-Josée Larocque, MAP, OMA

Pour toute information :
450 569-5000
urbanisme@vsj.ca